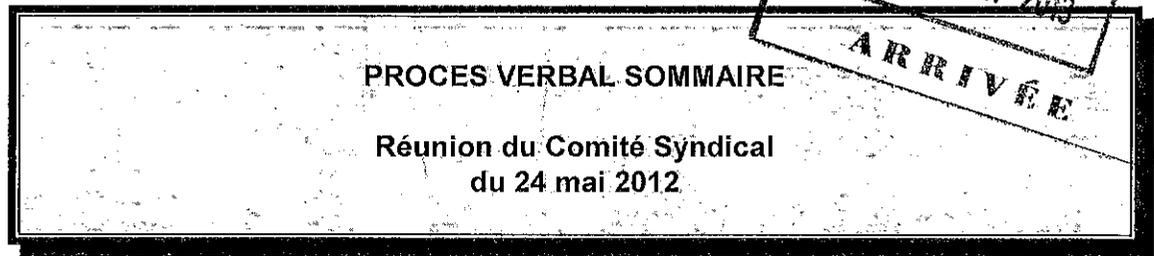


**SYNDICAT MIXTE POUR LA REALISATION  
DE LA ZONE DE HAUTE TECHNOLOGIE  
DU MOULIN LE BLANC**



En l'absence de quorum pour la réunion initialement prévue le lundi 3 juin 2013, le Comité du Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc s'est à nouveau réuni le lundi 10 juin 2013, en l'Hôtel du Département, à Charleville-Mézières.

Nombre de membres de droit en exercice : 12  
Date des convocations : annoncée par courrier du 6 mai 2013  
Président de la séance : Monsieur Benoît HURÉ

#### **MEMBRES PRESENTS**

- ⇒ Monsieur B. HURE, Président du Conseil Général des Ardennes
- ⇒ Monsieur D. GUERIN, Conseiller Général
- ⇒ Monsieur F. TUOT, Conseiller Régional

#### **MEMBRES EXCUSES**

- ⇒ Madame C. LEDOUX, Présidente de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne
- ⇒ Monsieur JP. BACHY, Président du Conseil Régional de Champagne Ardenne
- ⇒ Madame J. BARAT, Conseillère Régionale
- ⇒ Monsieur M. LAMENIE, Sénateur des Ardennes et Président de la Commission de l'Administration Générale et des Finances du Conseil Général des Ardennes
- ⇒ Monsieur M. RAMALHETE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne
- ⇒ Monsieur A. BEAUFEY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne

#### **AUTRES PARTICIPANTS**

- ⇒ Monsieur P. CESTER, Receveur du Syndicat Mixte

et assurant les fonctions de gestion du Syndicat Mixte : Messieurs David GUIOST, Directeur des Finances et Francis LAFFORET, Directeur du Patrimoine ainsi que Mademoiselle Sabrina HUBERT, agent du Conseil général des Ardennes.

**Monsieur Benoît HURÉ a ouvert la séance à 15H00**

Il a ensuite énoncé les différents points figurant à l'ordre du jour, qui ont donné lieux aux décisions suivantes :

Points figurant à l'ordre du jour	Décisions
<b>Approbation des procès verbaux de la réunion du 4 février 2013</b>	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de la réunion du 4 février 2013.
<b>Approbation du compte de gestion de l'exercice 2012</b>	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Receveur.
<b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2012</b>	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2012 dont les résultats sont en conformité avec le Compte de Gestion transmis par le Receveur le 6 février 2013.
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2012</b>	Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, affecte le résultat cumulé de chacune des sections du Compte Administratif 2012, dans les mêmes sections, soit :  ⇒ 521 139,45 € en investissement, ⇒ 148 118,63 € en fonctionnement.
<b>Communication : contrôle hiérarchisé de la dépense</b>	Après une présentation détaillée de la part de Monsieur CESTER, Receveur du Syndicat, les membres du Comité Syndical du Moulin Le Blanc prennent acte de cette communication.
<b>Communication : Cession de parcelle DX 136</b>	Les membres du Comité Syndical du Moulin Le Blanc prennent acte de cette communication.

**La séance est levée à 15H45.**

Le PRESIDENT

Benoît HURÉ